



Se battre contre véolia...

Par **plouf22**, le **07/02/2010** à **19:51**

Bonjour,rnrnAprès avoir changé de domiciliation bancaire, j'ai prévenu tous les organismes de prélèvement (dont véolia), mais une semaine après je reçois un courrier de refus de paiement de véolia. Je renvoie mon nouveau RIB une deuxième fois, et puis, plus rien... 1 mois après, mon eau a été coupée sans préavis (je vous passe les détails). Mais ce n'est pas tout, après régularisation auprès du centre, véolia me réclama 111 euro de frais de coupure d'eau. Somme que je n'ai jamais voulu payé, car l'erreur de non prise en compte de mon nouveau RIB vient de leurs services. Aujourd'hui, véolia entame une procédure par une société de recouvrement, qui me menace de faire un appel à un huissier. Bien sûr, la somme n'est pas conséquente, et j'ai largement les moyens de la payer, mais là n'est pas la question : je ne souhaite pas payer les frais d'une erreur de gestion de la part de Véolia, c'est vraiment d'une injustice... aussi je vous demande vos éclaircissements sur mes droits, afin de pouvoir répondre à cette entreprise sans fois ni loi. rnrnMerci.